

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de DENNEY
Du 18 décembre 2019 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit du mois de décembre à 20 heures 00 minute, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de DENNEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Paul MORGEN, Maire.

Le Maire ouvre la séance à 20h00 il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Stéphane ROMANO est nommé secrétaire.

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. ROMANO Stéphane, M. BESANÇON Germain, M. PERIAT Fabrice, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema, Mme SCANZI Sylvie, Mme GARCIA Françoise.

Absents excusés : Mme GRUSS Virginie,
M. DE SOUSA Claude ayant donné procuration à M. ROMANO Stéphane,
M. OTTIGER Jean-Claude ayant donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul.

Absent non excusé : M. FLEURY Sylvain,

Ordre du jour :

1. Approbation PV du 29 novembre 2019
2. Budget : décisions modificatives
3. Abattage arbres rue des Acacias et rue de la Baroche
4. ONF : modification état d'assiette exercice 2019

1 – Approbation PV du 29 novembre 2019

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance du Conseil en date du 29 novembre 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019 tel qu'il a été présenté.

2 – Budget : décisions modificatives

M. le Maire expose : suite à la dissolution du SMAGA, il convient de passer les écritures relatives à la sortie comptable des parts détenues par la commune.

Il propose également d'effectuer un virement au compte 2151 afin de solder les travaux prévus en voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Valide les modifications budgétaires (présentées ci-dessous) au budget primitif 2019 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	8 861.16 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.	8 861.16 €	
D 2128 : Autres agenc. et aménag.	15 147.00 €	
D 2151 : Réseaux de voirie		20 673.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 147.00 €	20 673.00 €
D 678 : Autres charges exception.		14 387.16 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		14 387.16 €
R 021 : Virement de la section de fonct	8 861.16 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	8 861.16 €	
R 024 : Produits des cessions		14 387.16 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions		14 387.16 €
R 73211 : Attribution de compensation		5 526.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		5 526.00 €

3 – Abattage arbres rue des Acacias et rue de la Baroche

M. le Maire expose : des frênes malades ayant un champignon (chalarose) menacent de tomber sur la voirie rue des Acacias et rue de la Baroche :

- rue de la Baroche : sur 3 frênes, 1 est déjà mort,
- rue des Acacias : sur 4 frênes, 1 est mort.

M. le Maire présente des devis pour l'abattage des 7 frênes :

- ONF : devis de 4 542 € TTC comprenant l'abattage des arbres, l'évacuation des produits sur place de dépôt.
- paysagiste Franck Frossard : devis de 5 640,00 € comprenant abattage, coupe en 1 mètre et transport des produits sur place de dépôt (représentant environ 40 stères).

Après débat, vu le coût élevé des travaux (précaution pour l'environnement), Il est proposé éventuellement d'abattre uniquement les 2 arbres morts.

M. ROMANO Stéphane va demander plus d'explications au service ONF sur les prestations chiffrées. Il s'engage à solliciter un devis auprès d'une entreprise d'élagage.

Le Conseil municipal par manque de détails sur les prestations, décide de ne pas prendre de décision ce jour. Ce point sera à débattre lors d'une prochaine séance de conseil.

4 – ONF : modification état d'assiette exercice 2019

M. ROMANO Stéphane précise que le bois destiné aux affouagistes devait se situer sur la parcelle 16. Il précise que seulement trois affouagistes se sont inscrits pour la saison. Sur les conseils des services de l'ONF, il propose de remplacer la parcelle 16 par la parcelle 14 sur laquelle figure moins de bois.

Ainsi le bois sur la parcelle 16 pourrait être laissé à un professionnel pour du bois dit d'énergie. Une estimation de m³ sera chiffrée par l'ONF. Le conseil se prononcera ultérieurement sur la destination des coupes sur cette parcelle.

Après débat, le conseil municipal,

Décide de remplacer par la parcelle 16 par la parcelle 14, pour vendre les coupes et les produits de coupes de la parcelle 14, en futaie affouagère.

Questions et informations diverses

- M. le Maire informe les élus qu'il vient d'être contacté par une personne domiciliée rue du Bromont, lui signalant qu'une antenne-relais de téléphonie va être installée prochainement en limite des communes de DENNEY et OFFEMONT. Cette antenne sera installée sur un pylône d'une hauteur de 40 mètres et à 150 mètres des habitations de DENNEY et 600 mètres des habitations de la commune d'OFFEMONT.
M. le Maire précise qu'il n'était pas informé de l'installation de cette antenne sur le territoire d'OFFEMONT en limite de la commune de DENNEY.
M. le Maire précise qu'il a élaboré un courrier avec le collectif qui s'est créé dans le lotissement du Bromont. Le collectif demande au Maire d'Offemont d'annuler l'arrêté de la DP qu'il a signé le 23/10/2019. En parallèle le maire de Denney a demandé à être reçu par le Maire d'Offemont.
Par ailleurs, M. le Maire a demandé un RDV au Préfet.
Une pétition contre l'implantation de cette antenne relais est diffusée auprès de la population, afin de récolter un maximum de signatures. Cette pétition mentionne que l'emplacement est trop proche des habitations de DENNEY, et ne semble pas répondre à l'évidence du principe de précaution désormais inscrit dans la constitution et reconnu par la jurisprudence.
Elle appelle la population à se mobiliser pour défendre notre qualité de vie.
- M. Stéphane ROMANO précise qu'il conduira une liste aux prochaines élections municipales.
- M. MORGEN indique qu'il a fait savoir par voie de presse qu'il était candidat aux prochaines élections municipales

La séance est levée à 21h35